

# COMPILÉ RÉPONSES DES PROFS

## Histoire

- ❖ *A propos des cours photocopiés : leur but est de faire référence, le texte est donc plus détaillé que ce qui a été développé en cours. Toutefois, je sais très bien ce sur quoi j'ai insisté, et c'est là-dessus que porteront les questions. Ce qui n'a pas été détaillé en cours est à lire ...pour le plaisir (!)*
- ❖ *Concernant les dates, le prof dit qu'elles ne figurent qu'exceptionnellement dans les qcms au concours*
- **(2019-2020)** Nuance entre fondateur, précurseur, chef de file, adepte  
Les questions à propos des nuances entre ces différents termes reviennent depuis plusieurs années. L'année dernière, vous avez répondu que le fait d'être le fondateur d'un mouvement impliquait que l'on soit adepte de ce mouvement.  
En est-il de même pour les précurseurs, peut-on qualifier le précurseur d'un mouvement d'adepte de celui-ci ?  
De plus, est-il correct de dire que Chef de File = Fondateur ?
- Un précurseur est quelqu'un qui a élaboré une méthode sans pour autant faire école : c'est par ex. le cas de Morgagni, qui a fait le rapprochement entre les lésions anatomiques et les symptômes, mais ne l'a pas mise en pratique. Le fondateur de la méthode est celui qui en a fait une application pratique en en faisant un véritable système. C'est par ex. le cas de Laënnec en France. Les chefs de file sont ceux qui ont appliqué la méthode dans leur pays d'exercice. Un fondateur est forcément un adepte de sa méthode...ou alors, c'est qu'il manquerait de conviction !!
- **(2019-2020)** Les Paces trouvent que le fait qu'Aristote soit à l'origine de l'expérimentation animale est contradictoire avec sa doctrine de raisonnement sur les faits.  
*À ceci j'ai répondu que le fait qu'Aristote commence l'expérimentation n'était pas en contradiction avec sa doctrine sur le raisonnement des faits, au contraire. On émet des hypothèses qu'on cherche ensuite à démontrer par des expériences donc cela illustre bien cette étape de raisonnement sur les faits, que l'on cherche à prouver plutôt que de simplement les recueillir et de les considérer comme avérés sans réelles preuves.*  
Cependant, les Paces pensent que les expériences correspondent au recueil des faits, et non à une forme de raisonnement. Pouvez-vous nous éclairer au sujet de la possible contradiction entre les expérimentations animales et la doctrine de raisonnement sur les faits ?
- Non, un recueil de faits n'est pas une expérience : l'expérience est la méthode qui consiste à vérifier les faits. Ceci n'empêche pas Aristote de privilégier le raisonnement, aux dépens parfois de la qualité du recueil des faits, voire de la méthodologie de l'expérimentation.
- **(2019-2020)** Vous avez dit en cours que l'université de Montpellier, fondée officiellement en 1181 était la plus vieille université de France, cependant celle de Bologne a été fondée vers 1150. Ainsi, quelle a été la première université en France ?  
*Serait-ce celle de Montpellier car elle existait longtemps avant sa reconnaissance officielle, donc bien avant la fondation de celle de Bologne ?*
- Montpellier est bien la première université fondée en France, puisque Bologne se trouve en Italie.

- **(2019-2020)** Les PACES ne comprennent pas pourquoi on parle de laïcisation de la médecine avec l'arrivée des universités. En effet les prêtres ont l'interdiction de pratiquer la médecine, cependant, tout étudiant doit avoir reçu les ordres mineurs, donc être clercs pour pouvoir pratiquer la médecine. Ainsi, on voit bien que la religion reste au centre des études, d'où leur interrogation au sujet de cette notion de laïcisation. *J'ai donc fait des recherches et leur ai répondu que de manière générale il fallait distinguer 2 types de clercs :*
  - -Le clergé « **régulier** », où les clercs vivent en suivant strictement la règle d'un ordre religieux.
  - -Le clergé « **séculier** », où les clercs sont plus intégrés à la société, et ne se restreignent pas totalement à la religion.

*C'est aux clercs **réguliers** qu'on interdit de pratiquer la médecine.*

*Ainsi dans les universités, ce sont des clercs qui nécessitent seulement d'avoir reçu les ordres mineurs, et qui n'ont pas l'obligation de s'engager dans une vraie carrière de prêtres : ils font donc partie du **clergé séculier**, et non du clergé régulier (qui sont eux interdit)*

Qu'avez-vous à dire au sujet de leur incompréhension ?

- Enfin oui, c'est bien avec l'université que la médecine devient laïque, puisqu'il faut pour sa fondation un accord entre le pouvoir laïc (le roi), et le pouvoir religieux (l'évêque). Ce qui importe à l'Eglise, c'est de garder le contrôle de l'enseignement, pour que rien de ce qui est enseigné ne soit contraire au dogme. Les étudiants ne reçoivent que les ordres mineurs pour prouver leur obéissance à l'Eglise, mais ne prononcent pas ensuite les vœux qui feraient d'eux des prêtres, et peuvent se marier, et exercer leur art libéralement. En outre la pratique de la médecine est interdite à l'ensemble du clergé, même si, par tradition, le clergé régulier a plus ou moins continué à l'exercer.

- **(2019-2020)** Vous qualifiez la médicalisation de l'armée au Moyen Age (création des Parabolanis) « d'originalité byzantine », cependant les Paces ne comprennent pas pourquoi il s'agit d'une innovation, étant donné qu'il existait déjà depuis l'antiquité des infirmeries destinées aux soins des soldats (Valetudinarium), ce qui leur ferait penser que l'armée était déjà médicalisée avant.

*À ceci, j'ai répondu qu'on parle d'une « première » et d'une originalité byzantine concernant la médicalisation de l'armée car le concept de Parabolanis est quand même différent de celui des Valetudinarium.*

*En effet, dans les Valetudinarium on y soigne les légionnaires, mais dans le fond il s'agit de structures de soins assez ordinaires, la seule particularité étant qu'ils se trouvent aux frontières de l'Empire, soit près des zones de combats.*

*Tandis que pour les Parabolanis, ceux-ci agissent vraiment au cœur du champ de bataille, pour aller chercher les blessés et leur prodiguer des soins élémentaires sur place, c'est pour ça que l'on peut commencer à parler d'une médicalisation de l'armée (contrairement aux Valetudinariums où les soldats blessés sont simplement envoyés dans des structures (certes spécifiques à eux) pour se faire soigner).*

Pouvez-vous confirmer ?

- Les valetudinarium sont des hôpitaux situés dans les régions frontières où ont lieu des combats. Ils sont ce que l'on appellerait aujourd'hui des hôpitaux de l'arrière. L'originalité des parabolani dans l'armée Byzantine est de ramasser les blessés pendant la bataille, et de leur prodiguer les premiers soins.

- **(2019-2020)** On ne peut pas considérer les Xenodochions d'hôpitaux, étant donné que ce sont davantage des structures d'accueil (où y reçoit gîte et couvert) que des structures de soins. Ainsi, quelles sont les premières structures que l'on peut réellement qualifier d'hôpitaux à proprement parler ?

- Dans les xenodochions, on prodiguait aussi des soins, surtout infirmiers, et pas un simple hébergement. N'oublions pas que le clergé était très impliqué dans les soins aux malades. Les xenodochions sont donc bien des hôpitaux, assez primitifs certes, mais des hôpitaux quand même.

- **(2019-2020)** À la fin du cours, je vous avais demandé des précisions au sujet du cartulaire de Thionville et du capitulaire d'Alcuin, et vous m'aviez dit que ces deux termes désignaient la même chose et qu'il s'agissait du capitulaire d'Alcuin rédigé dans la ville de Thionville. Ainsi, si ces 2 termes désignent le même compilé de lois, pourquoi différentes dates leur sont associées ? « *Le cartulaire de Thionville en 805 fait mention de « l'art de guérir ». Le capitulaire d'Alcuin 802,807 réorganise la profession de physicien (médecin) »*

Quelles sont les dates à retenir ?

- *La capitulaire d'Alcuin : les différentes dates citées représentent différentes étapes qui aboutiront au document final de 807 dans lequel sont détaillées différentes profession, dont celle de Physicien. Mais pour moi, les dates n'ont pas grande importance : il suffit de retenir que ce document a été produit pendant le règne de Charlemagne.*

- **(2019-2020)** Concernant la lèpre, vous mentionnez celle-ci dans la liste des maladies épidémiques du 18<sup>e</sup> siècle, en précisant que celle-ci est en régression. Cependant, la lèpre n'apparaît pas dans la liste des maladies épidémiques du 17<sup>e</sup> siècle. Les étudiants se demandent donc s'il s'agit d'un oubli, où s'il y'a une explication derrière le fait que la lèpre n'apparaisse pas dans la liste des maladies épidémiques du 17<sup>e</sup> siècle.

- *La lèpre au XVIII<sup>e</sup> siècle ne fait plus partie des maladies endémiques. J'ai simplement voulu souligner qu'elle avait été alors considérée comme disparue, puisque la dernière maladrerie française a été fermée en 1695.*

- **(2019-2020)** Dans votre cours, la partie sur la courbe thermique est assez floue pour les étudiants. En cours, vous avez laissé entendre que Wunderlich était à l'origine de l'invention du thermomètre à mercure, que Jacoud était souvent associé lorsque l'on mentionnait une fièvre, mais que c'est De Lorain qui a introduit la notion d'étude des **variations** des températures. Cependant dans votre polycopié il est dit « *La courbe thermique a commencé à être interprétée par Wunderlich (1856) Allbett (1867) et Jacoud (1869). L'ouvrage princeps en matière de température corporelle est du à De Lorain en 1877 : « La température du corps humain », ce qui laisse penser que Wunderlich et Jacoud étudiaient déjà les variations de la température avant même on introduction par De Lorain.* Ainsi, serait-il possible de faire un récapitulatif à propos de : -Qui a inventé le thermomètre à mercure  
-Qui a inventé la courbe thermique  
-Qui a interprété cette courbe thermique

- *Wunderlich, Allbutt (attention : faute de frappe dans le polycop : ce n'est pas ALLBETT mais ALLBUTT) et Jaccoud ont participé à interpréter les variations de température du corps humain, mais c'est De Lorain qui produit un ouvrage de synthèse soulignant l'intérêt de la mesure de la température dans différentes situations pathologiques.*

- **(2019-2020)** Concernant l'examen clinique et les mesures physiques, vous semblez faire la distinction entre ces deux notions puisque vous leur consacrez 2 parties bien distinctes dans votre cours, plutôt que d'inclure les mesures physiques en tant que sous-partie de l'examen clinique.

De ce fait, considérez-vous que la prise de mesures physiques fait partie à part entière de l'examen clinique, ou font-elles plutôt partie des examens complémentaires ?

De la même manière, considérez-vous que les examens complémentaires fassent partie de l'examen clinique, ou sont-ils à distinguer.

Je vous propose un exemple pour illustrer ce questionnement :

« La mesure de la pression artérielle, le comptage des cellules sanguines et la mesure des courants électriques du corps humain font partie de l'examen clinique »

Cet exemple est-il juste ou faux (puisqu'il s'agit plus précisément d'examens complémentaires) ?

- Les mesures physiques font partie de l'examen clinique, tout en faisant appel aux instruments de mesure que sont le chronomètre, le tensiomètre, et le thermomètre., et sont désormais réalisées pour tous les patients dans tous les cabinets médicaux.  
Les examens paracliniques ne sont indiqués que dans des situations particulières, guidés par l'examen clinique lorsque celui-ci ne permet pas à lui seul de conclure.

- **(2019-2020)** Étant donné que Pythagore est un biophysicien, est-il juste de dire que « les biophysiciens » sont à l'origine de la théorie des temps critiques ou l'attribue-t-on seulement à Pythagore ?

- La théorie des temps critiques est attribuée exclusivement à Pythagore, même si l'école des Biophysiciens l'a ensuite adoptée.

- **(2019-2020)** Qualifiez-vous Hippocrate de biophysicien ?

- Quant à Hippocrate, c'est un chef d'école original, et certainement pas un Biophysicien.

- **(2019-2020)** Vous attribuez l'apparition des Hôtels Dieu et Maison Dieu le long des chemins de pèlerinage à l'Antiquité, pouvez-vous confirmer que ces structures sont toujours présentes au Moyen Âge ?

- Je vous confirme que les Hôtels Dieu et les Maisons Dieu ont persisté pendant tout le moyen âge, et même au-delà.

- **(2019-2020)** Dans votre cours sur le Moyen Âge, vous abordez le Concile de Nicée. Ainsi, si un QCM a pour énoncé « À propos de la médecine au Moyen-Âge », est-ce qu'un item tel que « Le Concile de Nicée se préoccupe de l'accès des lieux saints pour les pèlerins » serait à compter juste (puisque que vous avez donné ces informations dans le cours sur le moyen âge) ou faux (dans la mesure où le Concile de Nicée date de l'Antiquité) ?

- Même si le concile de Nicée a eu lieu dans l'Antiquité, il est à l'origine d'institutions qui continuent à exister au Moyen âge. La réponse à l'item est donc juste.

- **(2019-2020)** Vous dites que le Concile de Latran de 1139 interdit aux religieux la pratique de la médecine, cependant on peut observer que les ordres religieux continuent d'exercer après cette date (ordre de St Lazare – 1187)  
Pouvez-vous éclairer les étudiants sur ce point ?

De plus, dans le cours sur la médecine au 17<sup>e</sup> siècle, vous dites que l'essentiel des soins dans les hôpitaux sont réalisés par des religieuses.

Ainsi, à quel moment pouvons-nous dire que l'interdiction de la pratique de la médecine par les religieux (d'après le Concile de Latran) prend-elle fin ?

- Le concile de Latran a interdit aux religieux la pratique du métier de médecin, mais n'a pas interdit aux moines et aux religieuses la pratique des soins aux malades (actes infirmiers). Bien au contraire puisque l'assistance aux pauvres et aux malades est un devoir de charité. C'est pourquoi il existe des ordres soignants comme l'ordre de Saint-Lazare pour les lépreux, l'ordre de Saint-Antoine pour les malades souffrant du mal des ardents, et c'est ce qui explique que les religieuses prodigent des soins infirmiers aux malades hospitalisés (ce qui durera jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle !).

- **(2019-2020)** À propos des Valetudinarius, sont-ils des structures destinées uniquement aux légionnaires romains, ou sont-ils également destinés aux esclaves des riches villas ?

- Les valetudinarius sont réservés aux légionnaires romains

- **(2019-2020)** Peut-on dire que les médecins au Moyen Âge pensaient que les maladies étaient dues à l'influence des 4 éléments (eau, terre, feu, air) ?  
Vous ne l'avez pas mentionné en cours, mais ceux-ci semblent figurer sur un schéma présent dans votre polycopié. Pouvez-vous confirmer ?

- Les médecins du MA pensent que les 4 éléments constituent notre corps, comme les humeurs, et sont impliqués dans les maladies.

- **(2019-2020)** À propos de l'enseignement sous Charlemagne, vous dites en cours que celui-ci est confié aux écoles palatines. On va alors voir apparaître une formation « scolaire », que l'on ne peut pas pour autant qualifier d'universitaire. De ce fait, peut-on dire que sous Charlemagne l'enseignement reposait sur la scolastique (étant donné que cet enseignement est universitaire), ou est-ce qu'on peut affirmer que celui-ci serait plutôt basé sur une médecine monastique ?

- La scolastique n'est enseignée dans les universités européennes qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle

- **(2019-2020)** Peut-on dire que la vaccination ne transmet JAMAIS la variole, contrairement à l'inoculation (où l'on pouvait voir que 9 enfants sur 10 contractaient une variole bénigne et qu'1 sur 10 mourrait)

- La vaccination ne transmet jamais la variole

- **(2019-2020)** L'année dernière, vous sembliez avoir dit en cours que l'Ecole Anatomoclinique avait fondé la « médecine d'organe ». Cependant, beaucoup d'étudiants se demandent si l'on ne peut pas plutôt attribuer la médecine d'organe à la médecine expérimentale, étant donné que celle-ci est basée sur l'étude du fonctionnement des organes.

Pouvez-vous apporter des clarifications à ce sujet ?

- La méthode anatomoclinique décrit les lésions des organes, et la médecine expérimentale en décrit la physiologie.

- **(2018-2019)** La question concerne un petit détail, mais ça me perturbe. J'ai noté, dans le cours sur la médecine au XIXe que Virchow était considéré comme le fondateur de la pathologie cellulaire, et que grâce à ses travaux, une autre spécialité avait été fondée, l'anatomie pathologique. Ensuite, il est dit que Jean Cruveilhier avait débuté l'enseignement de l'anatomie pathologique en 1825.

Mon problème, c'est que à ce moment-là, Virchow n'avait que quatre ans... Du coup, je ne comprends pas vraiment...

Les travaux de Virchow ont-ils permis la FONDATION de l'anatomie pathologique, ou juste son développement ?

- Je comprends votre perplexité.

Avant que Virchow ne décrive la pathologie cellulaire, les tissus avaient été décrits par Bichat. En outre, l'anatomie pathologique comporte la description macroscopique, celle qui était faite par les médecins de l'école anatomo clinique, dont Cruveilhier faisait partie, et la description cellulaire, qu'a initié Virchow. Cruveilhier a donc bien enseigné l'anatomie pathologique macroscopique, et celle-ci a été complétée par Virchow au niveau microscopique.

- **(2018-2019)** Dans votre cours sur le Moyen-âge il est écrit qu'en 1347 Ibn Al Khatib décrit la contagiosité directe et qu'il faut attendre 3 siècles pour que Fracastor évoque la contagiosité Indirecte. Mais plus loin (dans la description de la peste noire de 1347) vous dites que Pietro de Tossignano souligne que la peste peut se transmettre aussi bien par transmission directe qu'indirecte.

Donc ce ne serait pas plutôt lui qui évoque la contagiosité indirecte du coup ?

- Pietro di Tossignano a évoqué la possibilité de la contagiosité indirecte, mais Fracastor en a apporté la preuve, et a évoqué le rôle possible d'un agent invisible (que l'on appellera plus tard les microbes).

- **(2018-2019)** Dans votre cours sur le Moyen-âge vous nous avez dit afin que l'on arrive à différencier les chirurgiens à robe longue des chirurgiens à robe longue que ces derniers avaient une formation universitaire. Or plus haut vous dites que les chirurgiens n'allaient pas à l'université mais suivaient un maître formateur.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point s'il vous plaît ?

➤ En effet, le terme « universitaire » est un abus de langage. Les chirurgiens à robe longue étaient ceux qui, en plus de leur formation traditionnelle, avaient reçu une formation théorique plus poussée dans le cadre de la confrérie de Saint Côme, rôle qui sera repris sous Louis XV par l'Académie Royale de chirurgie. Ce n'était pas à proprement parler l'université, mais un véritable enseignement professionnel.

- **(2017-2018)** Une étudiante se demande si Laennec est considéré comme un adepte (comme précisé dans le cours de cette année), ou un chef de file de l'école anatomoclinique, (ou bien les deux ?).

Vous aviez répondu à des précédents tuteurs ceci : « Laennec n'est pas un précurseur mais un fondateur et chef de file au même titre que Xavier Bichat. Morgagni est considéré comme un précurseur », cette version est-elle toujours bonne, sinon qu'est-ce que les étudiants doivent retenir ?

➤ Laennec est l'un des fondateurs de l'Ecole anatomo-clinique, et à ce titre, il en est évidemment un adepte ! Le précurseur est bien Morgagni.

- **(2017-2018)** Plusieurs étudiants se sont demandés ce qu'il advient des victimes du mal des ardents, sont-ils isoler dans les léproseries/ladgeries ?

Je comptais répondre aux étudiants : « Les léproseries/maladgeries servent à isoler les lépreux/ladres, mais à l'époque on confond le mal des ardents et la lèpre du faits de symptômes similaires, du coup ces victimes du mal des ardents on ne va pas les laisser dans les villes alors qu'on pense qu'ils ont la lèpre et qu'ils sont contagieux, on peut donc supposer que par cette confusion entre les deux maladies les léproseries servent à isoler également les victimes du mal des ardents » pouvez-vous me donner votre avis ou une explication concernant leur interrogation ?

➤ Il pouvait arriver que des victimes du mal des ardents soient à tort confondus avec des lépreux. Si l'erreur persistait, ils passaient leur vie dans une léproserie !

- **(2017-2018)** Plusieurs étudiants se sont posés une question concernant les lazarets, faisant parti du cours sur « L'histoire de l'hôpital et de l'hygiène hospitalière » ils se demandent alors si les Lazarets peuvent être considérés comme des hôpitaux, mais également s'il servent à prendre en charge les lépreux (les soigner). Je comptais pour cette interrogation répondre ceci : « Les lazarets sont des structures d'isolement à proximité des ports pour les gens qui reviennent de contrées lointaines, pour voir s'ils ne sont pas contagieux. Du coup dire déjà que ce sont des hôpitaux, je ne sais pas vraiment si on peut utiliser ce terme étant donné que ce sont des lieux d'attentes et de surveillance, on y prodigue pas vraiment de soin à mon sens, et de plus les lépreux ne vivent pas dans ces lazarets, ils vivent à l'écart des villes dans les léproseries/maladreries » pouvez vous si cette réponse n'est pas correcte donnez une explication aux étudiants ?

➤ Les Lazarets étaient bien des structures d'isolement, et n'étaient donc pas des hôpitaux. Les hôpitaux pour lépreux étaient appelés Léproseries ou Maladreries. Après l'extinction de la Lèpre en France, les Lazarets n'ont pourtant pas changé de nom, et ont continué à accueillir les équipages et passagers provenant de contrées où sévissaient des épidémies (la peste surtout, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle). Toutefois, certains historiens ne font pas la différence entre lazarets et maladreries...